



MARIA

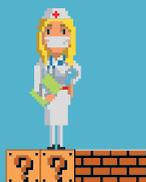


CARRIÈRE

€ 45281

# MARIA BOSSE

*Pour quelle pension?*



# Maria Bosse... pour quelle pension?

Aujourd'hui, en Belgique, la pension d'une femme est en moyenne 30% moins élevée que celle d'un homme. Voici pourquoi.



## Les métiers «féminins» sont souvent essentiels, mais sont moins valorisés.

Dans les secteurs où les femmes sont majoritaires, les salaires sont plus bas, les contrats sont majoritairement à temps partiel et les conditions de travail sont difficiles.



## Avoir un enfant a un impact important sur la carrière d'une femme.

- Les revenus des mères diminuent de 43% jusqu'à 8 ans après la première naissance.
- 1 femme sur 5 ne reprend pas le travail après être devenue mère.



## Le travail à temps partiel a un impact énorme sur le salaire et la pension.

43,5% des travailleuses et 11% des travailleurs sont à temps partiel. Le travail à temps partiel explique 50% de l'écart salarial entre les femmes et les hommes.

## Syndicalement, nous défendons donc:

- Une augmentation des salaires bruts.
- Un congé de paternité obligatoire et allongé.
- Une application stricte de la convention collective de travail (CCT) n°35 permettant aux personnes à temps partiel d'augmenter leurs heures de travail.
- Une réduction collective du temps de travail avec maintien du salaire.
- La reconnaissance de la pénibilité du travail dans les secteurs «féminins».
- Le droit aux congés thématiques pleinement assimilés pour le calcul de la pension.
- Le renforcement de la pension légale.
- Le plan 55-60-65 :
  - Des possibilités d'aménagements de fin de carrière à partir de 55 ans, dans tous les secteurs.
  - L'accès à la pension anticipée à partir de 60 ans.
  - La pension à 65 ans.

8 mars 2022 – journée internationale des droits des femmes

Nous soutenons le mot d'ordre de grève des femmes.

Plus d'infos sur [www.femmes-csc.be](http://www.femmes-csc.be)

  Femmes CSC

 @cscfemmes

